

Conseil municipal du 11 avril 2013

Présents : Mesdames Séjapedo, Arnoult, Doumot,
Costes.

Messieurs Réveillère, Boucher, Brémaud, Rousaud,
Restes, Fard - Excus : Francis Chdat.

Isabelle Hayer ayant donné pouvoir à Claire Doumot
Murielle Carrière ayant donné pouvoir à Christian Boucher
Yves Queinnec ayant donné pouvoir à Frédéric Arnoult
Le procureur est absent.

Secrétaire de séance : Claire Doumot
La séance est ouverte à 21⁴⁰6

I - Approbation de la convention d'accapapement technique
du projet "la Pigeonnière" et d'approbation des référents.
On lève la main pour approuver la proposition que l'on participe à une
assemblée en terrain d'assemblée de près de Gosselies au
sein du village et qu'on souhaite présenter
le projet de chêneaux.

Il propose que le SIVU présente une approbation sur les
aspects techniques. Pour cela, il faut passer une convention
de partage à l'heure fraîche. Celle-ci prévoit la
désignation d'élus référents.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de cette
convention.

Sont acceptés à l'unanimité les élus référents suivants :

- Yves Queinnec, Frédéric Restes, Isabelle Séjapedo,
Gérard Rousaud, Joseph Réveillère -

II - Dissolution du SIVU EIRESET - décret portant adoption
des modalités de répartition de l'actif et des parts du SIVU
Aunelle et remplace la délibération 2018-31.

La sécession n'a pas été acceptée la délibération
2018-31. Il convient de voter une nouvelle délibération
fixant un inventaire de l'actif et du passif avec
l'attribution de chaque élément entre les communes
d'Aunelle, Escalquens et la Bigne.

Pour Aunelle, sont attribuées : une flèche à bœuf et une
chaîne HIFI -

Approuvé à l'unanimité.

III

Travaux d'urbanisation relatifs à la poursuite de l'aménagement de hôtels le long de la RD94.

On Boudier rappelle que la commune a pris projet de aménager les hôtels le long de RD94 (côte Ste Feuillie). Une partie a déjà été réalisée. Il s'agit maintenant de poursuivre l'urbanisation des hôtels.

Il convient pour cela de signer une convention hijant le rôle du Sicoval, le Département et la commune.

Montant minimal : 48 500 € HT.

Accepté à l'unanimité.

IV

Un exercice du droit de préemption sur la parcelle A78.
Actuellement le Maire peut exercer ce droit jusqu'à valeur de 500 000 €.

La valeur de la parcelle A78 étant de 560 000 €, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ce droit ou non.

A l'unanimité ren exercice du droit de préemption.

V

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 de la Caisse des écoles.

En 2018, le conseil municipal avait décidé la dissolution du budget de la caisse des écoles.

Suite à cette dissolution, il est demandé au conseil municipal de valider le compte de gestion de l'exercice 2018 - Ce compte de gestion devra être validé avec forme dématérialisée sur les exercices 2019 et 2020 pour que la caisse des écoles soit clôturée définitivement.

Approuvé à l'unanimité.

VI

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acheter un hélicoptère pour le service technique.

Il est proposé de demander une subvention sur la base d'un devis pour une montant maximum de : 42 756,92 €.

Accepté à l'unanimité.

VII

Approbation des conventions de souscription et de rappel à l'ordre.
Mme Dourat expose à l'assemblée que le budget propose de recouvrir par le biais de conventions à des mesures

alternatives aux pouvoirs réguliers lors d'infractions commises sur le territoire de la commune -
par ces conventions, la commune s'engage à mettre en œuvre conjointement avec le Parquet du Tribunal de grande instance de Toulouse soit un dispositif de haussement, soit un dispositif de rappel à l'ordre -

Approuvé à l'unanimité -

VIII

Jurés d'assise

Ce point est reporté en raison de problèmes techniques pour la mise à jour de la liste électorale.

IX

Validation du certificat administratif portant sur la régularisation des subventions relatives aux locaux gîtifs et aux ateliers communautaires -
la commune doit demander à son conseil d'administration de procéder à des régularisations concernant les subventions transférées relatives aux locaux gîtifs et aux ateliers communautaires -

le conseil valide le certificat à l'unanimité.

X

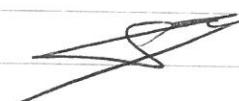
Quiches diverses

- Brieille Arnould espèce quelques détails de devises
Email de communication :
 - les déchets - l'eau --- la fibre ...

Concernant la mobilité : bilan sur les nouvelles lignes départ remplacé (ex. TAD) - Note ligne 901 a fait 107 validations par jour : + 35% d'augmentation.

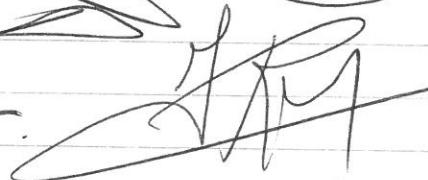
La séance est levée à 20^h45

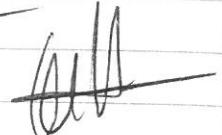
Chamot 

 Féroux

 Féroux

 Féroux

 Féroux

 Féroux